

FORMULE DU CHAMPIONNAT

1. PHASE 1 : championnats COBB, tours qualificatifs jusqu'à Noël

1.1 Participation

Pour la catégorie U20 masculin, il y a des compétitions cantonales. Les équipes s'inscrivent pour participer aux tours qualificatifs du championnat COBB U20m. Les groupes A et B, dès la 1^{ère} phase, sont formés avec les équipes selon le classement final de la saison 2017-2018.

Les 12 meilleures équipes seront conservées à partir de janvier 2019, les autres reviennent dans les championnats cantonaux.

1.2 Tableau des équipes par association :

ACGBA	ACNBA	AFBB	AVB	AVSBA	BERN
Bernex 1	MJ Union Ne	Sarine	Blonay Team Riviera	Collombey-Muraz	Rapid Bienne
Bernex 2		Villars	Gland	Monthey Chablais	STB-Bern
Chêne-Veyrier			Nyon 1	Sion-Hélios	
ES Vernier			Pully Lausanne CPE		
Olympique de Genève			Pully Lausanne 2		
Gd-Saconnex 1			Pully Lausanne 3		
Meyrin 1			Renens		
Versoix			Yverdon		
8	1	2	8	3	2

Total d'équipes : 24

1.3 Formation des groupes

1^{ère} phase : groupe A,B matchs aller-retour = 10 matchs/équipe, groupe C matchs aller

Groupe A

Bernex 1
Blonay Team Riviera
Chêne-Veyrier
Pully Lausanne CPE
Pully Lausanne 2
Nyon 1

Groupe B

Bernex 2
ES Vernier
Grand-Saconnex 1
Meyrin 1
Sion-Hélios
Villars

Groupe C

Collombey-Muraz
Gland
Monthey Chablais
Olympique de Genève
Pully Lausanne 3
Rapid Bienne Basket
Renens
Sarine
STB-Basket
MJ Union Neuchâtel
Versoix
Yverdon

2. PROMOTION / RELEGATION

A la fin de la 1^{ère} phase des groupes A, B, C :

1. les 2 derniers du groupe A sont relégués dans le groupe B
2. les 2 premiers du groupe B sont promus dans le groupe A
3. les 2 premiers du groupe C sont promus dans le groupe B
4. les 2 derniers du groupe B et les équipes classées de la 3^{ème} à la 12^{ème} place du groupe C reviennent en championnats cantonaux.

Composition des groupes pour la 2^{ème} phase (après Noël)

Groupe A
1 ^{ère} groupe A 1 ^{ère} phase
2 ^{ème} groupe A 1 ^{ère} phase
3 ^{ème} groupe A 1 ^{ère} phase
4 ^{ème} groupe A 1 ^{ère} phase
1 ^{ère} groupe B 1 ^{ère} phase
2 ^{ème} groupe B 1 ^{ère} phase

Groupe B
5 ^{ème} groupe A 1 ^{ère} phase
6 ^{ème} groupe A 1 ^{ère} phase
3 ^{ème} groupe B 1 ^{ère} phase
4 ^{ème} groupe B 1 ^{ère} phase
1 ^{ère} groupe C 1 ^{ère} phase
2 ^{ème} groupe C 1 ^{ère} phase

3. PHASE 2 : qualification play-off, dès janvier 2019

Groupe A, B : matchs aller-retour = 10 matchs / équipe jusqu'au 31 mars 2019

4. Remarque importante : En cas d'égalité

Dans toutes les phases de championnat, en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, celles-ci seront départagées par :

- Les confrontations directes
- S'il y a encore égalité : la différence de points lors des confrontations directes.
- S'il y a encore égalité : le nombre de points (paniers) marqués lors des confrontations directes.
- S'il y a encore égalité : la différence de point globale au cours du championnat.
- S'il y a encore égalité : le nombre de points (paniers) marqués au cours du championnat.
- S'il y a encore égalité : tirage au sort.

5. PHASE 3 : Play-off et Challenge

5.1 Play-off

Les ¼ de finale des play-offs se joueront en match aller-retour système coupe d'Europe. Le premier match chez l'équipe la moins bien classée.

Les équipes qualifiées pour les 1/4 de finale des play-offs sont les 6 équipes du groupe A de la 2^{ème} phase et les 2 premières équipes du groupe B 2^{ème} phase. En cas de renoncement d'une des équipes, la CT COBB proposera à l'équipe "vient-ensuite" de participer.

L'équipe classée 1^{ère} du groupe A choisira son adversaire parmi les équipes classées "5A, 6A, 1B ou 2B".

L'équipe classée 2^{ème} du groupe A choisira son adversaire parmi les équipes restantes du groupe "A5, A6, B1 et B2" après le choix de l'équipe classée 1^{ère} du groupe A.

L'équipe classée 3^{ème} du groupe A choisira son adversaire parmi les équipes restantes du groupe "A5, A6, B1 et B2" après les choix des équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du groupe A.

L'équipe classée 4^{ème} du groupe A jouera contre la dernière équipe restante du groupe "A5, A6, B1 et B2" après les choix des équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} du groupe A.

Les équipes gardent leur place de classement pour les rencontres des ½ finales. Le Final Four se joue sur un week-end. La date, le lieu et la planification des rencontres seront communiqués ultérieurement.

Les 4 équipes qualifiées au Final Four participeront aux CSJ. Le classement du Final Four est communiqué par la COBB à Swissbasket.

L'équipe vainqueur du Final-Four est championne COBB 2018-2019, l'équipe finaliste Vice-champion, l'équipe vainqueur de la petite finale sera 3^{ème} et l'équipe perdante de la petite finale 4^{ème}.

5.2. Challenge

Le challenge se disputera dès la fin des championnats. Les équipes doivent **obligatoirement** s'inscrire au challenge. Les équipes qui sont retournées dans les championnats cantonaux après la 1^{ère} phase ont la possibilité de participer. Le délai d'inscription est fixé au **18 mars 2019**. Les équipes qualifiées aux CSJ ne pourront pas participer.